

Décision

Générale

colonial

Décision n° 707 30 juin 1952

n° 707 30

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 juin 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Doyen (André), Chef de bureau de 2e classe d'Administration générale d'Outre-Mer, est chargé, à titre provisoire, du Service de l'Information et des fonctions de Secrétaire du Conseil Représentatif pour compter du 23 juin 1952, date de son arrivée à Djibouti